

Communiqué de presse
Le 20 décembre 2019

Signature de la première phase du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain : 1,238 milliard d'euros pour transformer les quartiers Politiques de la Ville



Après son adoption à l'unanimité par les élus de la Métropole Européenne de Lille, jeudi 12 décembre 2019, la première phase de la Convention métropolitaine de renouvellement urbain a été signée ce jour par Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, Olivier Klein, Président de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les bailleurs sociaux (Vilogia, LMH, Partenord, INA 3F, SRCJ et Logis Métropole) et les communes.

Elle concerne 8 des 13 sites du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la MEL (Lille-Concorde, Lille Sud, Tourcoing-La Bourgogne, Loos-Les Oliveaux, Mons-Nouveau Mons, Hem-Lionderie Trois Baudets, Wattignies-Blanc Riez, et Wattrelos-Les Villas) pour un montant global de 1,238 Md€.

« Avec cette signature, nous donnons le top départ opérationnel à un véritable Plan Marshall pour les quartiers de la MEL. Aujourd'hui, ce sont 1,238Md€ qui sont mobilisés, dont 215M€ de la MEL pour les 8 premiers sites, mais au final, ce sont près de 2 milliards d'euros, dont 435M€ de la MEL, qui seront engagés sur l'ensemble des 13 sites. Mais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain n'est pas seulement l'affaire des communes concernées : la réussite de ce projet irriguera tout notre territoire » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

« Cette convention fait partie des plus importantes signées par l'ANRU à ce jour : c'est 355 M€ de concours financiers qui vont permettre de réaliser plus de 1,238 Md€ d'investissement dans ces quartiers. Au-delà d'interventions massives et nécessaires sur l'habitat, ces projets comportent des volets ambitieux d'équipements publics éducatifs et sociaux. C'est indispensable si on veut réellement changer la donne dans les quartiers de la MEL » déclare Olivier Klein, Président de l'ANRU.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la MEL

Il vise 13 sites, répartis dans 9 quartiers de la Politique de la Ville et contribue au rééquilibrage du territoire et au repositionnement de ces quartiers dans le développement de la métropole. Son objectif est d'assurer leur développement durable afin qu'ils deviennent générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. Pour cela, le NPRU entend agir sur la mixité sociale, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement des familles dans le cadre du relogement, l'attractivité de l'offre éducative, ou encore la formation et l'insertion des habitants.

La 1^{ère} phase de la convention signée ce jour

Elle concerne 8 des 13 sites du NPRU et fixe les engagements de l'ensemble des parties prenantes (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Action Logement, Métropole Européenne de Lille, Région Hauts-de-France, bailleurs sociaux, communes, ...) avec notamment : la description du programme d'actions, les

objectifs de réussite et d'excellence, les conditions de la reconstitution de l'offre locative sociale démolie, les modalités de relogement et de diversification, la description des engagements et des concours financiers de chaque partenaire, et l'échéancier de réalisation des projets. De nombreuses opérations vont pouvoir s'engager sur le terrain sans délai.

La convention décrit ainsi le programme ambitieux pour ces 8 premiers sites :

- 3086 logements locatifs sociaux démolis et reconstruits au 1 pour 1 ;
- 1434 logements réhabilités ;
- 2437 logements résidentialisés ;
- L'accompagnement de plusieurs copropriétés en difficulté et la transformation de l'habitat ancien dégradé ;
- Près de 25 équipements publics construits ;
- La création de pôles de commerces et de services, de programmes économiques d'ampleur, et l'installation de filières d'excellence et d'innovation ;
- Des aménagements et des espaces publics de qualité.

Le détail des opérations par site est disponible sur ce lien : <https://we.tl/t-W8ExvLoUnm>

Le montant global de cette première phase s'élève à **1,238 milliards d'euros HT**. Son financement est assuré notamment par la MEL à hauteur 216M€ et par l'ANRU à hauteur de 355M€, mais aussi par les bailleurs sociaux (40%), les villes concernées (8%), et la Région Hauts-De-France (3%).

Elle sera complétée en 2020 avec les projets de Lille-Quartiers Anciens, Lille-Bois Blancs et Roubaix – quartiers de l'Alma, de l'Epeule, du Pile.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

A propos de l' Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Contacts presse

Métropole Européenne de Lille

Charlotte Roussel
croussel@lillemetropole.fr
03 20 21 67 82

Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain

Damien Ranger / Laurence Quercy
dranger@anru.fr
01 53 63 55 05